

And Clarendon presents
his compliments to Monsieu
Musurus and will be
happy to have the honor
of receiving him at
this office tomorrow
at $\frac{1}{4}$ before 6. of clock.

Louignoffie
January 23rd 56.

Paris, the 2^d March 1858

Gentlemen,

I beg to transmit you herewith a duplicate of the letter of His Excellency the Minister of Finance the original of which was enclosed in my letter to you of the 29th ultimo.

I have the honor to be,

Gentlemen,

your obedient humble servant

4478
2
8956

to

To the governor and Company of
the Bank of England.

Regent's Square 240
le 28 avril 1856.

My Lord,

M. A. Gali-Pacha étant sur le point
de quitter Paris pour venir à Londres,
je prie Votre Excellence de vouloir bien
faire parvenir aux autorités ^{de la} douane
à Douvres et à Folkestone les ordres nécessaires
pour la libre entrée des effets de
Son Altesse et de sa suite, et pour
qu'une assistance amicale lui
soit accordée lors de son débarque-
ment en Angleterre.

J'ai l'honneur d'être avec
la plus haute considération

A Son Excellence

Lord Clarendon

Compagnie
du
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Rue de la Chaussée-d'Antin,
N° 41.

Paris, le 15 Août 1856

Monsieur l'Ambassadeur

Après être allée à la maison
hier soir à Brompton Crescent,
Je trouvais une dépêche télégraphique
qui m'appelait à Paris, d'urgence,
pour une affaire de famille.

Je suis partie sur le champ,
en chargeant ma femme de faire
mes excuses auprès de votre Excellence,
en temps utile, aujourd'hui. J'espère
pouvoir me présenter à l'audience
que votre Excellence a bien voulu me
donner pour Mardi prochain. Au moins
j'aurai l'honneur de présenter "une
Note à consulter" sur la matière
laquelle je l'espère donnera satisfaction

M^{me} Excellence M^{me} Musurus
le le le

pleine

pleine et entière à votre Excellence, et au Gouverneur
de la Sublime Porte.

J'ai l'honneur d'être avec le plus
profond respect

Monsieur l'Ambassadeur

de votre Excellence

le très respectueux serviteur

John David Barry

l'un des administrateurs Anglois
des Chemins de fer d'Orléans
de de de

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or date.

Handwritten text in the upper middle section of the page.

Handwritten text in the main body of the page, consisting of several lines of cursive script.

19 Sussex Place Kensington
New Town
Apr 10 55

Mrs. Galleney

I very respectfully
beg to solicit your private
inspection of a very Beautiful
Oak and Pine Sideboard -
Embellished with rich carvings
in Wood - of the meeting of the
Allied Army with Portraits
of 35 Mounted Officers
This work of Art was in-
tended for the Paris Exhibition
but was prevented by being
carried out in time the panels
of vellum are the Army and Navy
with portraits of the Emperor &
Queen Victoria with Trophy,

If Your Excellency would conde-
scend to view it privately
I shall feel proud and
happy to shew it and
wish I may say truthfully
have given very great satisfaction
to those that have seen it.

I have the Honor to be

Yr. Excellency

Most Obedt

& Humble Serv

George Cooke

1856

L'empressement que la Sublime Porte a mis à inviter les Hautes Puissances, co-signataires du Traité du 30 Mars 1856 et de la Convention du 19 Août dernier, à se réunir en Conférence ^{afin d'amener} ~~est une de s'entendre~~ par cette réunion plus promptement que par des voies moins directes, ^{une entente} sur les mesures à prendre pour faire respecter toutes les stipulations conclues entre elles, est une nouvelle preuve de la constante sollicitude pour le repos, le bien-être et la prospérité des Principautés de Moldavie et de Valachie.

Cette sollicitude ne saurait être contestée par personne. C'est à elle que les deux Principautés doivent d'avoir conservé intacts, à travers une série de siècles, les privilèges et les immunités de leur autonomie nationale; et les sacrifices que les Sultans ^{se sont} de tout temps imposés dans ce but généreux, en sont un témoignage manifeste.

C'est cette sollicitude qui a guidé le gouvernement Impérial ~~aussi~~ dans la démarche qu'il vient de faire auprès des Puissances garantes. En effet, la Sublime Porte pense que le seul moyen d'assurer aux deux Principautés les bienfaits de leur nouvelle

naturel, à le faire respecter en tout et par tout.

Aussi m'a-t-Elle chargé de maintenir, dès l'ouverture de cette Conférence, les protestations et les réserves contre les illégalités commises en Moldavie, et contre la violation que vient de recevoir ~~notre~~ ^{notre} en Valachie la Convention de Paris, et de demander l'application exacte et intégrale de cet acte solennel.

C'est de cette exécution pleine et loyale de la Convention du 19 août que la sublime Porte attend le maintien dans les Principautés du repos intérieur gravement menacé, et l'établissement de l'ordre légal qui s'y trouve déjà compromis.

Le moyen d'obtenir ce résultat non-seulement est légitime et facile, en considération surtout du respect que les Principautés doivent aux grandes Puissances en retour et comme condition indispensable de la garantie stipulée en leur faveur; mais il a été prévu par les dispositions de l'art. 27 du Traité du 30 Mars 1856, et du 3^{ème} alinéa de l'art. 8 de la Convention du 19 août 1858; et c'est à la Conférence qu'est maintenant dévolue la tâche de venir à une entente prompte et précise sur la manière de rendre pratiques ces dispositions, et d'annexer aux stipulations de Paris la validité et le respect qui leur sont dus.

Tout retard, ~~toute hésitation~~ dans l'établissement de cette entente, en même temps qu'il serait incompatible avec la haute sollicitude ^{soignée} des grandes Puissances pour la foi des Traités, et avec l'intérêt qu'elles portent au bien-être des Principautés elles-mêmes, aggraverait la situation actuelle des deux provinces, engendrerait des dangers, et ferait naître des complications qu'il est de la haute sagesse des Puissances de prévenir.

organisation, est de veiller à ce que l'application en porte partout l'empreinte de la légalité, sans laquelle il n'y a que désordre et anarchie. Elle croit que plus le maintien des liens qui unissent les Principautés à l'Empire, et qui se trouvent aujourd'hui consolidés par la garantie des grandes Puissances, est indispensable au développement de leur bien-être, plus une altération de ces liens, une atteinte portée aux conditions constitutives de l'existence de ces Provinces, leur serait funeste.

Pénétrée de ce sentiment, la Sublime Porte a vu avec autant de regret que d'anxiété les irrégularités et les illégalités ^{notamment en Moldavie, avant et} commises, pendant les ~~dernières~~ ^{des} élections ~~des~~ ^{Députés} ~~notamment~~ ^{en} Moldavie; Elle les a signalés ^{aux} ~~à~~ l'attention ~~des~~ ^{des} Puissances garantes, en vue d'en hâter le redressement, et a dû faire des réserves en temps opportun. Ces irrégularités, ces illégalités, trop nombreuses pour être énumérées en passant, je me réserve à les soumettre à l'appréciation de la Conférence, si elle n'est déjà suffisamment édifiée à cet égard.

Mais, tandis que la Sublime Porte se préoccupait de ce regrettable état de choses en Moldavie, l'assemblée élective Valaque, encouragée, d'un côté, par la tolérance dont un si triste exemple avait été donné dans la Province voisine,

première, de l'autre, par une bande armée de paysans, a voté pour le candidat à l'hospodarat de Moldavie, candidat illégal en lui-même non moins que dans la source dont il émanait.

L'élection de Monsieur Courge en Moldavie impliquait des irrégularités qui réclamaient un examen sévère. Mais son élection subéquente en Valachie constitue une violation flagrante de la Convention du 19 Août, violation qui, loin ~~de se faire par sept puissances engagées au même titre à la faire respecter.~~ d'être partielle, cette violation empiète très gravement sur les grands principes sur lesquels repose ^{cette} la Convention, ~~et y aboutit~~, en renverse la base fondamentale, et tend à faire écrouler tout l'édifice des stipulations y consignées.

C'est cette violation que je viens, en premier lieu, signaler à l'attention de la Conférence; et je ne doute point qu'elle ne s'accorde pour en reconnaître toute la gravité.

Les dangers de tolérer des faits ^{produits au mépris et en violation} ~~qui font~~ d'un acte international, conclu entre les grandes Puissances de l'Europe, sont évidents. Le grand principe pour la Sublime Porte, c'est l'observation des traités; et Elle est persuadée que toutes les Puissances, signataires de l'acte des dernières Conférences, ^{sont engagées au même titre et} sont un intérêt commun et